(FL)

DECLARATION D'ADHESION

au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles d'Aquitaine
Approuvé par arrêté du Préfet de la région Aquitaine en date du 24 Juin 2005.
(loi forestière du 9 Juillet 2001 : articles L8 & R.222-29)

Formulaire à remplir en deux exemplaires :
- un à adresser au CRPF Aquitaine :
(6 parvis des Chartrons, 33075 Bordeaux Cedex)
- un à conserver

N° d'enregistrement
4712 0035
à remplir par le CRPF

Je soussigné (e) : RODES Jean Pierre Prénom :
Adresse 66 route de St Nexent
24100 Bergerac
Tél 05 53 27 13 77 / 06 30 88 20 34
Surface forestière engagée : 6,3740.

Propriétaire (1) des parcelles cadastrales désignées ci-dessous (2) :

Commune	Section	N°	Contenance (en ha)	Nature Cadastrale	**Type de Peuplement N° de fiche** Facultatif (voir page 5)	**Essence Principale** Facultatif (voir page 12)
Gavaudun	E	240	2,7910.	BT		
		276	2,3405	|		
		278	0,7108	|		
		279	0,5317	|		

* si le nombre de lignes n'est pas suffisant joindre une liste sur papier libre.

Déclare adhérer au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine, et m'engage à le respecter pour une période de 10 ans.

Fait à Bergerac le 26 09. 2012

Nom : RODES Prénom : Jean-Pierre Signature :

Indivision ou autre multipropriété (précisez la forme juridique de la propriété) :

Joindre obligatoirement :
- un plan de localisation des parcelles (carte IGN ou autre).
- la liste des parcelles cadastrées (tableau ci-dessus) ou matrices cadastrales.

(1) En cas d'indivision ou autre multipropriété, nom et signature des propriétaires à mentionner.
(2) Une photocopie de matrice cadastrale ou de l'attestation notariale peut se substituer à ce tableau.